



Formation en présentiel

Réf : PR K01  
V1 2024

## Formation Plan de Prévention

Durée : 7 heures  
/ 1 jour

### Objectifs de la formation :

Identifier les obligations légales associées au plan de prévention.  
Découvrir et s'approprier le plan de prévention de l'entreprise.  
Savoir rédiger et mettre en œuvre un plan de prévention pour garantir la maîtrise des risques liés aux entreprises extérieures.

### Compétences développées:

- Situer le contexte réglementaire du Plan de prévention
- Être capable de remplir le Plan de prévention de l'entreprise
- Être capable d'assurer le suivi du Plan de prévention lors de l'intervention des entreprises extérieures

### Public concerné :

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour rédiger et signer un Plan de prévention

### Effectif par session :

1 participant minimum / 10 maximum

### Prérequis :

Aucun

### Modalités d'accès :

Aucune en dehors des prérequis

### Modalités de déroulement de l'action de formation

- Formation réalisée en présentiel
- Un émargement sera réalisé au minimum par demi-journée pour tous les participants afin d'attester de l'exécution de la formation

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter.



## **Méthodes pédagogiques et moyens utilisés :**

Méthodes : affirmative, démonstrative et active

Pour la formation théorique : mise à disposition d'une salle de réunion

Support de cours - Livret stagiaire dématérialisé

Exercices : études de cas adaptées à l'activité de l'entreprise

## **Programme :**

### 1 – Le cadre réglementaire

Périmètre du plan de prévention : dans quels cas précis l'engager ?

Les obligations des entreprises : celle qui effectue les travaux, celle qui accueille les travaux.

Ce que doit contenir un plan de prévention ; quelles sont les rubriques incontournables et les documents associés ?

Les responsabilités pénales et administratives ; la jurisprudence.

### 2 - Rédiger son plan de prévention

Planifier : identifier les étapes clés.

Mener l'inspection préalable sur le terrain : les éléments essentiels à recueillir et vérifier.

Réaliser et formaliser l'analyse commune des risques (ceux associées à la coactivités et ceux liés aux réalisations des travaux).

Communiquer son plan de prévention.

### 3 - Assurer la maîtrise des risques identifiés

Mettre en place et suivre un plan de prévention pertinent pour maîtriser les risques.

Rédiger des documents applicables par les entreprises extérieures sur le terrain (Autorisation de travail, protocole de sécurité, permis feu...)

Le contrôle pendant l'intervention de l'entreprise extérieure.

Les obligations liées aux salariés des entreprises extérieures.

## **Qualité des intervenants :**

Formateur titulaire du certificat de formateur INRS à jour, diplômé, expérimenté, spécialiste de la prévention des risques professionnels

## **Evaluation :**

Evaluation formative sous forme de quiz au cours de la formation et évaluation finale sous forme d'étude de cas

## **Attribution finale :**

Certificat de stage / Attestation individuelle de formation

## **Maintien des connaissances :**

Préconisé tous les 5 ans et aussi souvent que nécessaire